



## Désaccord congés

-----  
Par Noomdlihc

Bonjour,  
Je travaille dans un magasin. La gérante (c'est une chaîne) veut m'imposer mes congés à une certaine date, or je ne veux pas les prendre pendant cette semaine là. J'ai donc demandé un autre moment mais apparemment (même si j'en doute) il n'y a aucune autre période jusqu'en mars ou ce serait possible donc elle ne veut pas. J'ai donc dit que je ne souhaitais pas prendre mes congés mais elle me l'a refusé aussi.

Est elle dans ses droits ..?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

C'est bien l'employeur qui décide de la période où vous pouvez prendre vos congés .  
Et il doit faire en sorte que vous ayez le maximum de semaines de congé prises avant fin Octobre

Cela fait partie de son pouvoir de direction : ne pas respecter ce pouvoir s'appelle de l'insubordination .

-----  
Par Noomdlihc

Oui mais j'ai vu qu'il y avait des conditions précises pour que l'employeur impose les congés (forte activité, fermeture de l'entreprise?). Or là, ce n'est pas le cas.  
Non apparemment octobre ce n'est pas possible, et le reste de l'année non plus.

De plus ce n'est pas clair, il y a d'autres vacances où je pouvais choisir, et là on me dit que les périodes de congés sont imposées? Je ne peux pas non plus prendre mes jours de façon fractionnée d'après ses dires.

-----  
Par kang74

Oui mais j'ai vu qu'il y avait des conditions précises pour que l'employeur impose les congés (

Euh ... non.

Vous n'avez pas compris .

C'est toujours l'employeur qui décide de la période de congés de ses salariés, l'activité de l'entreprise lui permettant parfois de ne pas les imposer unilatéralement .

Le fait de pouvoir choisir sa semaine de congé est possible et est toujours subordonné à l'accord de l'employeur puisqu'il n'y a que lui qui peut le décider .

Vous n'avez donc effectivement pas le droit de poser des jours par ci par là, si l'employeur n'est pas d'accord .

-----  
Par kang74

Par contre vous devez être informée de vos congés, sauf exception, 1 mois à l'avance .